



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

Session CAPa

Épreuve ponctuelle terminale E4-1

Présidents adjoints de jury

Toulouse 27 janvier 2017
Paris 31 janvier 2017

IEA
Géraldine Bonnier
Didier Boucher

IFEAP- ENSFEA
Corinne Lépine
M-H Nègre



Éléments de contexte

Dans le cadre de la rénovation du CAP agricole, un outil a été construit pour permettre aux examinateurs, aux enseignants et aux formateurs de mieux intégrer le sens de l'épreuve E 4.1 du CAP.

Un groupe de travail composé de l'IEA, IFEAP, ENSFEA, enseignants et PAJ cooptés a élaboré un memento dans la lignée méthodologique des outils déjà élaborés pour le baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel et BTS.

Ce document est soumis à la validation de la DGER et de l'IEA.

Ce memento est en ligne sur chlorofil.fr à destination des enseignants, des formateurs de l'EA public et privé.

Au préalable, une démultiplication de cet outil auprès des PAJ est organisée. Et ce diaporama est le support de présentation utilisée lors de cette journée de présentation du memento



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Quelle est la genèse de l'épreuve

- Volonté de la profession d'évaluer la PFMP
- Difficulté de mettre en place épreuve pratique en situation réelle
- Épreuve adaptée aux capacités à certifier
- Respect du principe : une capacité est évaluée une seule fois
- La seule épreuve ponctuelle terminale

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Cadre de l'épreuve E4.1 CAP agricole

Memento 1-1

- Épreuve orale d'explicitation des pratiques, sauf spécialité Maréchal-ferrant/ pratique explicitée
- Grille évaluation nationale / NS par spécialité
- Coefficient 4
- Validant la CP4.1 (et CP4.2 en hors CCF)
- S'appuie sur 4 à 6 fiches (SAPVER et hors CCF) réalisées dans une structure support de PFMP sur la base d'une convention
- Tirage au sort d'1 à 2 fiches (SAPVER et hors CCF)



Rappel sur le choix des lieux de stages en CAP agricole

- Le choix du lieu de PFMP est fondamental et doit permettre de réaliser des activités du référentiel professionnel et de valider la capacité CP4.1
- Une vigilance sera portée sur le choix des activités en plus de l'adéquation du secteur professionnel
- Durée des PFMP supports de l' E4.1 : 6 à 10 semaines selon les spécialités, parmi les 12 semaines obligatoires dont 11 prises sur la scolarité





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Durée de l'épreuve E4.1

	SAPVER	Autres CAP agricoles hors maréchal-ferrant	Hors CCF
Durée totale	30	20	30
Présentation	2 x 5 min	5	2 x 5 min
Entretien Questionnement	2 X10 min	15	2 X10 min



Descriptif fiches

Memento 1-2-5

Au recto :

- Présentation d'une activité précise contextualisée (situation vécue par l'apprenant) devant permettre de **valider la capacité à certifier**
- Présentation du contexte de l'activité et succinctement de la structure support

Au verso :

- L'identification du maître de stage/ d'apprentissage et de sa structure ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Fiches nominatives et numérotées dans une pochette, chemise, enveloppe...





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Précisions à propos des fiches

- Objet d'une fiche :
 - Formalisation pour l'apprenant = aide à l'appropriation, facilite la présentation de l'activité
 - Prise de connaissance par le jury de la situation = meilleure compréhension
- Différentes formes possibles pour le recto (écrit, tableau, schéma)
- Nécessité de 2 jeux de fiches, celui du candidat peut être annoté





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Précision à propos des fiches

- La ou les fiches présentées sont donc le support de l'évaluation mais ne sont ni évaluées ni notées en tant que telles
- Le candidat ne pourra pas présenter l'oral, en cas de non conformité des attendus concernant les fiches :
 - Nombre incomplet de fiches
 - Activité ne répondant pas à la capacité
 - Nature identique de 2 fiches



Organisation de l'épreuve

- Tirage au sort à réaliser par le chef de centre ou le jury ?
- Le choix de la ou les fiche(s) à présenter ne sera dévoilé au candidat qu' à son entrée dans la salle
- Présentation orale sans autre matériel que les fiches, sauf éléments illustratifs possibles
- Entretien d'explicitation de pratiques uniquement sur la ou les fiches présentées
- Délibération collective des membres du jury pour évaluation

Memento 2-2

Évaluation par le jury

- Le jury évalue l'atteinte d'une capacité par le biais de l'**explicitation des pratiques**

Apprenant capable de :

Faire + Reasonner

Expliquer comment faire dans d'autres contextes

Validation des éléments de raisonnement recueillis sur l'activité réalisée

Questionnements sur des variations de la situation de départ et transfert à d'autres situations voisines

Jurys

Memento 2-3

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Évaluation par le jury

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Jardinier paysagiste »

Épreuve E4.1 pour les candidats en CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4.1 : Entretenir la végétation							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - précision de la description de la situation - pertinence du choix des outils et du matériel 					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - explication et justification des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - prise en compte de la sécurité 					/10	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	<ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'appropriation - capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - adaptation et justification des réponses 					/6	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers						/20	



Évaluation par le jury

Epreuve E4.1 pour les candidats en CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole «**Services aux personnes et vente en espace rural**»

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
CP4.1 – Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne							
Repérage des besoins dans une situation spécifique	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des caractéristiques des interlocuteurs - Pertinence du choix des outils et du matériel - Reformulation de la demande, si besoin - Prise en compte des informations disponibles 					/ 5	
Mise en place des techniques de communication adaptées à la situation donnée	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des éléments du contexte qui conditionnent la communication - Sélection des informations recueillies - Choix d'un mode de communication adapté - Mobilisation des outils et matériels pertinents - Mise en œuvre des méthodes et des pratiques adaptées à la situation - Transmission des informations à l'équipe, autres professionnels, aux services, aux partenaires... selon la règle en vigueur - Adaptation de la réaction en situation d'imprévu 					/10	
Mise en œuvre de comportements professionnels adaptés au cadre particulier de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des limites de son champ de décision et d'action dans la structure et/ou au sein de l'équipe - Qualité de la transmission des informations - Respect de la déontologie du métier - Respect des codes, règles et valeurs de la structure et/ou au sein de l'équipe 					/ 5	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers						/20	



Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »
Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4.1 * :							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	Observations
		--	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - pertinence du choix de la situation au regard du contexte professionnel - précision de la description de la situation 					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	<ul style="list-style-type: none"> - explication et justification des modalités des différentes tâches exécutées - pertinence et chronologie de la succession des tâches - justification du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de la sécurité 					/10	
Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation	<ul style="list-style-type: none"> - aptitude à rendre compte de l'opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - identification des points de vigilance liés à l'opération - adéquation des réponses 					/6	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers						/20	

* : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité intermédiaire CP4.1 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.



Évaluation par le jury

- C'est l'ensemble présentation orale du candidat et réponses apportées lors de l'entretien d'explicitation qui permet :
 - de renseigner la grille d'évaluation
 - d'évaluer l'atteinte ou non de la capacité CP4.1
- Ne sont donc pas évalués dans cette épreuve :
 - La forme et le contenu des fiches
 - La seule maîtrise de connaissances non contextualisées
 - La capacité du candidat à communiquer lors de l'épreuve



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT



Conduite du questionnement

- Les questions doivent être en relation à la fois avec la situation vécue et la capacité visée
- Elles doivent être contextualisées et ne pas porter directement sur des questions de cours
- Elles peuvent s'orienter vers :
 - Le lieu de stage et le contexte de l'activité
 - La manière dont l'apprenant a conduit l'activité (comment ?) et son déroulement
 - La recherche de réponses ciblées au vu des critères de la grille
 - La vérification de l'adaptabilité à une variation mineure de la situation



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT



Le jury c'est aussi

- Un temps pour harmoniser les complémentarités des membres
- L'instauration d'un climat de confiance, d'une écoute compréhensive vis à vis du candidat... sans jugement hâtif
- Une trame d'entretien avec un questionnement en entonnoir pour aider le candidat à se remémorer l'activité
- Et la rédaction des commentaires sur la grille d'évaluation ...



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Memento p.2-3-1

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

